



COMMUNIQUÉ

Wittelsheim (Mulhouse), le 19 mars 2020, après bourse – Poulailon, Groupe familial de boulangerie et de restauration rapide, propriétaire et distributeur des eaux minérales de Velleminfroy, communique :

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES CONCERNANT LES MODALITES DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MARS 2020

Du fait de l'épidémie du coronavirus COVID-19 qui touche notamment la France, nous invitons nos actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Mixte de la société POULAILLON SA du 26 mars 2020 en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale, ceci afin de limiter les risques de propagation du virus et de respecter les mesures de restriction de déplacement et de rassemblement applicables.

Il est rappelé aux actionnaires que l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements pour les motifs prévus par ce décret, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes.

Dès lors, nous vous invitons à :

voter par correspondance et ainsi exprimer votre vote

ou

donner pouvoir au président de l'assemblée

- Pour un actionnaire nominatif : en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance ou de pouvoir au président en utilisant l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier du gestionnaire du registre d'actionnaire, CACEIS Corporate Trust.

Le formulaire de vote par correspondance ou de pouvoir au président, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust à l'adresse suivante :



CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9

- Pour un actionnaire au porteur : en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance ou de pouvoir au président publié sur le site internet de la société ou adressée par elle, par courrier, sur demande de l'actionnaire réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, en y joignant l'attestation de détention mentionnant le nombre d'actions détenues émise par votre intermédiaire financier.

Le formulaire ainsi complété devra être retourné auprès de votre intermédiaire financier, qui le transmettra, ainsi que votre attestation de détention mentionnant le nombre d'actions que vous détenez, à CACEIS Corporate Trust pour centralisation et traitement.

Les formulaires devront être réceptionnés par CACEIS au plus tard **trois jours avant la tenue de l'assemblée**.

Le formulaire unique de vote publié sur le site internet du groupe Poulailon à l'adresse suivante : <https://www.poulailon.fr/investisseurs/documentation/> comprend sur le même formulaire à la fois le vote par correspondance ainsi que le pouvoir au président.

2

En outre, les actionnaires ont la faculté conformément à l'article L 225-108 du Code de commerce, de poser des questions écrites, à la société, adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les réponses aux questions écrites seront mises en ligne sur le site internet de la société dans la rubrique « investisseurs », onglet « documentation ».

Afin d'optimiser les délais d'acheminement des documents et les réponses aux questions écrites, nous vous recommandons de doubler vos envois par un courriel aux adresses suivantes :

investisseurs@poulailon.fr
ct-assemblees@caceis.com en précisant dans l'objet « POULAILLON – AGM 26.03.2020 ».

L'ensemble des modalités de vote ou de représentation, ainsi que les formulaires, sont disponibles sur le site internet POULAILLON à l'adresse suivante : <https://www.poulailon.fr/investisseurs/documentation/>



A propos de Poulailon

Fort d'un savoir-faire de plus de 40 ans et d'une assise solide dans l'Est de la France, Poulailon est aujourd'hui un groupe familial intégré de boulangerie et de restauration rapide. Depuis la création de la Moricette® en 1973, la maison Poulailon ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits commercialisés à ses 60 points de vente (au 18/03/2020) et auprès de ses clients Grands Comptes notamment de la grande distribution. Les produits sont élaborés avec soin dans le respect des traditions. Le Groupe exploite et commercialise également les eaux minérales de Velleminfroy qu'il détient à 100%. Plus de 879 collaborateurs contribuent chaque jour au succès du Groupe, qui a réalisé 81,4 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.



www.poulailon.fr

Contact

Poulailon

Thierry Mysliwec

Directeur Administratif et Financier

Tél. : +33 (0)3 89 33 89 89

investisseurs@poulailon.fr